

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Présents : Claude CHABAL, Michèle LAUNAY, Jean-Luc PLANTIER, Sylvie COUZON, André BEAL, Véronique DEFOND-POURTIER, Yann MARMEY, Anne-Christine BAUER, Mickaël NEBOIT, Marie-Gladys LEBRETON, Gérard ALLIGIER, Laure REYNAUD, Christophe JOUANARD, Yves LE BON, Sylviane BOISSY.

Secrétaire de séance : André BEAL

ORDRE DU JOUR :

Installation du nouveau conseil municipal ; Election du Maire ; Détermination du nombre d'adjoints au Maire ; Election des Adjointes au Maire ; Lecture et distribution de la charte de l'élu local.

1 : INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la Présidence de Mr LE BON Yves, Maire, qui fait l'appel des 15 conseillers municipaux élus le 15 mars 2026 :

Présents : Claude CHABAL, Michèle LAUNAY, Jean-Luc PLANTIER, Sylvie COUZON, André BEAL, Véronique DEFOND-POURTIER, Yann MARMEY, Anne-Christine BAUER, Mickaël NEBOIT, Marie-Gladys LEBRETON, Gérard ALLIGIER, Laure REYNAUD, Christophe JOUANARD, Yves LE BON, Sylviane BOISSY.

Ensuite Mr LE BON Yves, Maire sortant, déclare le conseil municipal de SAINT MARTIN DE VALAMAS installé dans ses fonctions, indique que son rôle prend fin à cet instant, et quitte la réunion.

Suite au départ de Mr LE BON Yves, le plus âgé des membres présents Mr André BEAL a pris la présidence de l'assemblée art.L.2122-8 du CGCT.

Mr BEAL André a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

2 : ELECTION DU MAIRE

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé que le Maire est élu au bulletin scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Constitution du bureau :

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Laure REYNAUD et Mr NEBOIT Mickaël.

Déroulement du scrutin

1^{er} tour de scrutin

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis dans l'urne son bulletin de vote : après le dernier vote il a été immédiatement procédé au dépouillement qui a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

Mr Claude CHABAL : 13 voix

PROCLAMATION DE L'ELECTION DU MAIRE

Le Président de l'assemblée constate que Mr Claude CHABAL ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé Maire et a été immédiatement installé sous les applaudissements des membres présents.

Ensuite Mr LE MAIRE a pris la parole et remercié les électeurs SAINT MARTINOIS, les conseillers municipaux et a salué le travail accompli par l'équipe sortante.

Applaudissements des personnes présentes.

3 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

4 – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Mr le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.**

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 3 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Cette liste a été jointe au procès-verbal. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau des deux assesseurs désignés précédemment.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A OBTENU

Liste PLANTIER Jean-Luc : 13 voix

PROCLAMATION DES RESULTATS

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mr PLANTIER Jean-Luc. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

A SAVOIR

1er Adjoint : Mr PLANTIER Jean-Luc

2ème Adjointe : Mme COUZON Sylvie

3ème Adjoint : Mr BEAL André

4ème Adjointe : Mme DEFOND-POURTIER Véronique

5 - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Conformément à l'article L.1111-13 et L. 1111-14 du CGCT Mr le Maire donne lecture à l'assemblée de la CHARTE de l'élu local et en remet un exemplaire à chacun des conseillers.

En fin de séance, Mme Sylviane BOISSY est intervenue et a précisé que c'était par mesure de sécurité que la cheminée de l'ex-usine Laurent avait été démantelée, a informé le conseil que la rénovation du pont de fer était en bonne voie à VAL EYRIEUX, et a fait part de son intention de démissionner du conseil municipal en raison du faible score obtenu par sa liste.

Mr le Maire a indiqué que la rénovation du pont de fer était une bonne nouvelle et que le dossier sera suivi avec attention par la nouvelle assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 06 minutes.